



COMMUNIQUE DE PRESSE

BARBECUES SAUVAGES APPEL À LA VIGILANCE ET À LA RESPONSABILITÉ

Chenôve, jeudi 3 août 2017 – **Ces dernières semaines, plusieurs barbecues dits « sauvages » ont été signalés sur notre commune. Face à cette situation, le Maire et son équipe municipale souhaitent faire appel à la vigilance et à la responsabilité de tous.**

Un arrêté municipal du 28 avril 2009 interdit de manière permanente de porter ou d'allumer un feu dans l'intérieur des bois, forêts, plantations et reboisements sur l'ensemble du Plateau de Chenôve. Il est également interdit de fumer sur la zone naturelle et sur les chemins et voies du Plateau. Le non-respect de ces dispositions peuvent entraîner de lourdes sanctions allant jusqu'à une peine de prison de 6 mois, 3800 euros d'amende et un remboursement des dégâts occasionnés.

Une présence renforcée de la Police Municipale permet d'assurer un travail de surveillance et de prévention auprès des usagers du Plateau afin qu'ils prennent conscience de la valeur que représentent ces 240 hectares de verdure et de l'importance de le respecter et d'en protéger sa richesse. Parallèlement, le service municipal de la tranquillité publique a pris contact avec la Police Nationale afin qu'elle puisse effectuer des patrouilles régulières dans ce secteur.

Cependant, nous comptons sur la responsabilité de tous pour respecter le règlement et signaler toute conduite non appropriée. Nous invitons toute personne qui serait témoin de comportements à risque à prendre contact avec la Police Municipale ou Police Secours.

En période d'été et de fortes chaleurs, soyons vigilants et respectons ces consignes de sécurité.

Faisons preuve de bon sens et de responsabilité pour ne pas revivre le drame de 2015 !

Pour tout signalement :

Police Municipale : en semaine jusqu'à 19h - 03 80 51 55 75

Police Secours : 17

CONTACT PRESSE

Emilie BILLOT – Directrice de la communication

emilie.billot@ville-chenove.fr ■ +33 (0)3 80 51 56 17 ■ +33 (0)6 17 41 03 49